



LA FEDERATION COMMUNIQUE

POTENTIEL HALIEUTIQUE :

POUR UNE RÉELLE POLITIQUE NATIONALE

Les fédérations départementales de la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique sont chargées, de par la loi, de missions d'intérêt général. Classées établissements d'utilité publique, les fédérations regroupent des associations locales des cours d'eau agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique. Ensemble, elles doivent assurer des missions de gestion, de recensement, de repeuplement, de protection des milieux aquatiques et la promotion de la pêche de loisir.

Les pêcheurs, la Fédération nationale de la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique, l'Agence de l'eau, le Conseil régional et le Conseil départemental subventionnent les différentes missions qui leur sont confiées. Aujourd'hui, les fédérations départementales n'assurent plus ces missions correctement et pourtant les subventions publiques continuent à être allouées. Les conflits d'intérêt prennent le pas sur les véritables missions que devraient assurer les fédérations.

Les faits sont parlants

Les fédérations ferment leurs piscicultures et confient les déversements de poissons aux privés pour un coût plus élevé et avec une origine des poissons non autochtone et non maîtrisée. Des plans de gestion définis par la fédération nationale ne sont, à ce jour, pas suivis. La sensibilisation à la protection des milieux aquatiques et à l'animation pêche est aujourd'hui mise à mal.

Les conséquences sont nombreuses

Cela amène une réorganisation des services et un déséquilibre dans les missions des fédérations de la pêche. Le nombre de salariés et leurs acquis régressent et leurs conditions de travail se dégradent. Les fédérations aujourd'hui déversent des poissons de façon incohérente et ne font plus de suivi des cours d'eau. Cette gestion entraîne une diminution des adhérents du fait des missions délaissées et des problèmes écosystémiques importants.

Au delà des problèmes liés au personnel, c'est la gestion de la pêche qui est en danger !

Les salariés et certains adhérents dénoncent l'accaparement de biens publics par une minorité qui correspond à une véritable privatisation de nos ressources halieutiques. La CGT demande que soient prises rapidement les mesures nécessaires au bon exercice des fédérations départementales afin qu'elles honorent leurs missions essentielles tout en préservant l'emploi et les droits collectifs des salariés.

Dans ce contexte, la mise en œuvre d'une véritable politique nationale de développement de la pêche et de l'aquaculture est primordiale. Elle contribuerait à préserver la dimension économique et sociale de l'activité, à développer l'emploi et dans le même temps à sauvegarder l'environnement, la biodiversité et les ressources.

Cette politique doit être définie avec l'ensemble des intervenants des filières dont les salariés et les élus de la nation. Sans politique nationale, il ne saurait y avoir un développement global et équilibré. De plus, une prise en compte et une application des orientations nationales éviteraient cette main mise par une minorité et permettrait l'élaboration d'une véritable stratégie de développement du potentiel halieutique.

Montreuil, le 2 août 2018